

VOUS AVEZ DIS DON D ORGANES?

D'une rive à l'autre ,
se sont croisées des vies,



26^{èmes} Journées

8, 9 et 10 juin 2022 – Forges-les-Eaux

Absence de conflit d'intérêts
en lien avec la présentation

Citation

A tout être humain ont été concédées deux qualités : le pouvoir et le don. Le pouvoir conduit l'homme à la rencontre de son destin ; le don l'oblige à partager avec les autres ce qu'il y a de meilleur en lui.

Paolo Coelho

plan

Citation

- Définitions de religion et rite
- Faits religieux et don d'organes
- Le judaïsme et don d'organes
- Rites funéraires et judaïsme
- L'islam et don d'organes
- Rites funéraires et islam
- Tableau des rites funéraires
- Conclusion

Définition

□ Dictionnaire Le Robert :

- **La religion** : reconnaissance par l'être humain d'un principe supérieur de qui dépend sa destinée
- **Une religion** : système de croyances et de pratiques propres à un groupe social

La religion



ce qui est commun
à tous les faits religieux

Une religion

ce qu'il y a de spécifique

Définition de rite

E. Durkheim : « les rites sont des règles de conduite qui prescrivent comment l'homme doit se comporter avec les choses sacrées » (Cf. Sc.So., p.366)

Claude Rivière (2008) : « ... le rite se définit comme un ensemble d'actes répétitifs et codifiés, souvent solennels, d'ordre verbal, ou gestuel, à forte charge symbolique, fondés sur la croyance en la force agissante de puissances supérieures avec lesquelles l'homme tente de communiquer en vue d'obtenir un effet espéré. » (p.100)

→ Distinguer rites et *culte* (hommage rendu à une divinité)

Les cérémonies du culte se composent de rites

mais tous les rites ne sont pas cultuels (Laburthe-Tolra & Warnier, 2007)

Etymologie

Religion

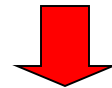
Verbe
religare
lier, attacher

Nom latin
religio

Verbe
relegere
recueillir (une tradition),
relire, revoir avec soin,
respecter



ce qui relie *l'homme à Dieu*
(dimension verticale, subjective et mystique)
et également *les hommes entre eux*
(dimension horizontale, sociale et éthique)



attention respectueuse,
révérence craintive, dévotion
« écouter religieusement »

Faïx religieux et don d'organes

- **Aucune religions monothéiste ne s'oppose au don d'organe, cependant certaines règles éthiques religieuses régissent ces dons, afin que chaque être humain soit respecté dans sa dignité et son identité .**

Judaïsme et don d'organes

- **Dans cet esprit, le don d'organe entre donneur vivant et receveur dont la vie est en danger ne pose pas de problème majeur, qu'il s'agisse de juifs, de chrétiens ou de musulmans**

Judaïsme et don d'organes

- **Le principe sacré par excellence au cœur du judaïsme, c'est la vie. Ce n'est pas un hasard si c'est un ancien patient transplanté, de tradition juive, qui a initié, en 2004, le « Bocage de la transplantation » établi sur le site universitaire de l'UCL à Woluwe. Ce Memorial Donor a pour visée de « rendre hommage aux donneurs d'organes (et de) magnifier toutes les vies sauvées grâce à la transplantation »**

Judaïsme et don d'organes

Le principe sacré par excellence au cœur du judaïsme, c'est la vie. Ce n'est pas un hasard si c'est un ancien patient transplanté, de tradition juive, qui a initié, en 2004, le « Bocage de la transplantation » établi sur le site universitaire de l'UCL à Woluwe. Ce Memorial Donor a pour visée de « rendre hommage aux donneurs d'organes (et de) magnifier toutes les vies sauvées grâce à la transplantation »¹⁶. Au travers de cet hommage au don, c'est la vie, valeur suprême, qui se trouve honorée. L'impératif de sauver une vie humaine en danger prime sur toutes les autres prescriptions religieuses, sauf à faire souffrir inutilement quelqu'un d'autre, en ce compris l'animal dont on prélèverait un greffon

Cf. <http://www.uclouvain.be/167399> 17 Grand Rabbin Albert GUIGUI, Le judaïsme, in Les transplantations (coord. Sir Peter Morris), Editions du Conseil de l'Europe, 2003, pp 203-208.

Compléments

- ▶ **Contraception autorisée (plutôt découragée)**
- ▶ **IMG possible**
- ▶ **Nomination de l'enfant au 8ème jour, circoncision pour le garçon**
- ▶ **Les transfusions sanguines sont autorisées.**
- ▶ **Les médicaments sont listés dans le Médiel**
 - ▶ **Le guide Médiel offre à une partie de la population respectueuse de certaines règles alimentaires, une liste de médicaments dont l'étude fine de la composition (dont essentiellement les excipients sont susceptibles de poser des problèmes quant à la teneur en graisse animale ou autres) a permis de leur attribuer le label " certifié casher ".**
- ▶ **Suicide et euthanasie interdits**

Judaïsme et rites funéraires

- ▶ Les juifs croient à la résurrection des morts. Les juifs orthodoxes n'incinèrent pas leurs morts ; il y voient une négation de la foi en la résurrection. L'incinération se pratique parfois chez les juifs non orthodoxes. Le corps doit être enterré le plus tôt possible après la mort (en général dans les 24 heures) en terre juive consacrée. Le corps est lavé, oint d'épices et enveloppé dans un drap blanc, un suaire de lin blanc et on le place dans un cercueil de bois sans ornement.
- ▶ Les rites de deuil aident à accepter la séparation. La première semaine, les proches, avec un vêtement déchiré ou tailladé, se cantonnent à la maison sans aucune vie sociale. Parents et amis ont un devoir de visite apportant alimentation et secours. Jusqu'au onzième mois, une prière pour le défunt est récitée tous les jours à la synagogue et, par la suite, l'anniversaire de la mort est commémoré chaque année.

Don d'organes et islam

- **Il est permis de recevoir un greffon en cas de nécessité (danger de mort, ou présence de graves difficultés comme la cécité) et quand les médecins compétents jugent très probable la guérison par le moyen de la greffe (*Islâm Nour Jadîd médical massâ'il*, p. 88).**
- **Le musulman peut tout à fait recevoir un organe prélevé sur un non musulman (*Islâm Nour Jadîd médical massâ'il*, p. 89).**

Don d'organes et islam

- ❑ **Don de vivant à vivant, qu'il s'agisse d'un organe interne mais n'impactant pas sur la vie du donneur (car le don d'un organe externe – tel que main, pied, œil – n'est pas autorisé) ;**
- ❑ **qu'il s'agisse d'un organe que l'on possède en double, comme le rein (car le don d'un organe interne qui n'est pas double – comme le foie, pour une partie, le cœur, n'est pas autorisé)**
- ❑ **Les organes génitaux sont interdits**
- ❑ **que les médecins aient exprimé leur avis confiant que la personne ne pourrait ensuite mener une vie normale avec l'organe malade (car sinon cela n'est pas autorisé)**
- ❑ **(*Fatâwâ mu'âssira*, tome 2 pp. 532-533).**
- ❑ ***Wallâhu A'lam* (Dieu sait mieux).**

Don d'organes et islam

- **Le prélèvement d'un organe sur une personne défunte soit en mort cérébrale, est possible à la première condition qu'il en ait donné l'accord lors de son vivant (car il en était alors le gérant)**
- **A la seconde condition que ses proches en donnent aussi l'accord après son décès (car ce sont eux qui s'occupent de sa dépouille et de ses funérailles, mais aussi du processus de deuil .**

(Islâm aur jadîd medical massâ'il, p. 89)

Don d'organes et islam

- **Pour qu'un tel don soit possible, il faut concrètement :**
- **a) qu'il soit gratuit ;**
- **b) que le donneur soit adulte (car le don d'organes d'un enfant sera possible avec l'accord d'un parent ou des parents ou par son tuteur légal**

Rites funéraires et islam

- Tout de suite après le décès, les personnes présentes devraient fermer doucement les paupières du mort et prononcer l'invocation habituelle en cas de calamité : « *C'est à Dieu que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons.* »
- Le défunt est lavé (ghusl baigné), le but est de nettoyer physiquement le cadavre. La méthode, le style et les accessoires utilisés pour le bain peuvent varier selon les régions ou les époques.
- Une pratique courante est de laver le corps un nombre impair de 3 fois tout en cachant son awrah (les parties du corps qui doivent être cachés, conformément à la Charia). Ceux qui effectuent la toilette sont généralement des membres adultes de la famille immédiate et du même sexe que le défunt.

Règles

- **L'alimentation :**
 - **Pas de porc**
 - **La viande doit être Halal (abatage rituel de l'animal)**
 - **Alcool interdit**
 - **Période de jeûne : mois de Ramadan**
 - **Manger avec la main droite**
- **Arrivée de l'enfant**
 - **Enfant nommé au 7ème jour après la naissance**
 - **Pratique de la circoncision**
 - **Allaitement conseillé pendant 2 ans**
 - **Interruption médicale de grossesse possible**
 - **Suicide et euthanasie interdits (par contre l'obligation d'accomplir les rites funéraires incombent à la famille ou à l'entourage**

Divers rites funéraires

LA FAÇON...	LES EXEMPLES...
<ul style="list-style-type: none">•• Enterrer, inhumer (du latin : <i>humus</i> : <i>terre</i>) : mettre un cadavre en terre.	<ul style="list-style-type: none">•• les catholiques (dans un cercueil)•• les protestants (dans un cercueil)•• les anglicans (dans un cercueil)•• les orthodoxes (dans un cercueil)
<ul style="list-style-type: none">•• Ensevelir : envelopper un cadavre dans un linceul.	<ul style="list-style-type: none">•• les juifs (dans un cercueil)•• les musulmans (sans cercueil)
<ul style="list-style-type: none">•• Incinérer : brûler un cadavre pour le réduire en cendres.	<ul style="list-style-type: none">•• les hindous•• les bouddhistes•• les catholiques depuis 1963
<ul style="list-style-type: none">•• Immerger : plonger un cadavre dans l'eau, souvent dans la mer.	<ul style="list-style-type: none">•• les marins (peu importe leur tradition religieuse)

Conclusion

**□ A la croisée des chemins , des vies se sont croisées,
De ces vies croisées, certaines ont permis à d'autres
de continuer d'exister,
Quoi qu'il en soit la vie n'a pas de prix,
mobilisons nous pour sauver des vies de jour
comme de nuit .**

SOURCES

- ▶ *Parmi les sources pour la présentation*
 - ▶ Les Aumôneries de l'Hôpital Cantonal de Genève et celle du CHUV en collaboration avec les éditions ENBIRO, Lausanne, PLATEFORME INTERRELIGIEUSE, Genève.
http://www.chuv.ch/religions/aum_home.htm
 - ▶ Document scolaire d'enseignements religieux (Ontario, Canada)
 - ▶ Arnold d Van Gennep, Les rites de passage, Paris, Picard, [1909] 1981
 - ▶ Alain De La Morandais, Haim Korsia, Malek Chebel, Les enfants d'Abraham, Un juif, un chrétien et un musulman dialoguent, Presse de la renaissance 2011 préface de Luc Ferry .
 - ▶ Mohsin Ibrahim, Greffe d'organes Euthanasie et clonage, le point de vue de l'islam Edition TAWHID .
 - ▶ *Journée du don d'organes à Avicenne, visioconférence le 17 mai 2022 avec le Rabin LEVY de Normandie, judaïsme et don d'organes*